

Comission: Sommet international de Madrid UE CELAC

Problématique : Quels axes de coopération renforcer entre l'Union Européenne et l'Amérique du Sud ?

Auteur : République de l'Équateur

L'Équateur est une république multipartite à régime présidentiel, où le président est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement. Le pouvoir exécutif est aux mains du gouvernement tandis que le pouvoir législatif est partagé entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. Selon la constitution de 2008, le pouvoir exécutif est détenu par le président, qui est élu au suffrage universel et reste au pouvoir pour un mandat de quatre ans. Le pouvoir législatif et le contrôle des actes de l'exécutif sont exercés par l'Assemblée nationale qui siège à Quito. Il est composé de 124 membres (élus au niveau provincial tous les quatre ans). Le pouvoir judiciaire est indépendant des autres pouvoirs. Actuellement, le gouvernement Equatorien est constitué du président Lenín Moreno, et du vice-président Otto Sonnenholzner. L'objectif principal du Sommet international de Madrid UE-CELAC est de développement d'accords entre l'Union Européenne, les pays caraïbéens et l'Amérique, ainsi que la création d'axes de communication pour y arriver.

L'Équateur et l'Union européenne maintiennent un vaste programme de coopération économique, politique et de soutien au développement. L'intention de l'Équateur est d'améliorer la situation économique, politique et commerciale en s'engageant dans un long processus de négociation visant à renforcer les relations avec l'Union européenne depuis les années 1990.

Les relations de l'Équateur avec l'Union européenne sont caractérisées par l'interdépendance inégale. On affirme qu'il existe une interdépendance lorsque les actions mises en œuvre dans un pays ont un impact sur l'autre. Toutefois, dans le cas des relations de l'Équateur avec l'Union Européenne, les bénéfices apportés se penchent en faveur de cette dernière dans tous les domaines d'action. C'est pourquoi l'importance de l'UE pour l'Équateur n'est pas équivalente à celle de l'Équateur pour l'Union Européenne. De cette manière, notre pays est vulnérable dans de nombreux aspects qui façonnent cette relation, étant donné les énormes différences de dépendance à l'égard de l'Europe. Cependant, ces relations sont un grand avantage pour l'Équateur. En effet, en janvier 2017, un accord commercial signé entre l'Équateur et l'UE est entré en vigueur, ouvrant la porte au pays andin à un marché de 513 millions de personnes, dans 28 pays du bloc européen. L'accord commercial permet que 99,7% de l'exportation de produits agricoles et 100% des produits industriels et pêcheurs de l'Équateur entrent sans droits de douane sur le marché de l'Union Européenne. Les bananes entreront avec un tarif préférentiel. En outre, les conditions d'accès de plusieurs produits équatoriens au marché de l'UE s'amélioreront considérablement. Certains des produits qui bénéficient de cet accord sont roses, fruits frais (melons, papayes, maracuja, pitahaya, uvilla, guabas, mangue, ananas et fruits congelés) café, cacao, thon, crevettes, textiles, bois et ouvrages en plastique. Selon les projections de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'entrée en vigueur de l'Accord commercial représentera pour l'Équateur une augmentation annuelle de 0,10 % du PIB, de 0,15 % de la consommation et de 0,13 % pour l'investissement et un effet positif sur la création d'emplois et de meilleurs revenus pour la population. La question de la migration vers l'Europe doit être considérée comme un thème prioritaire lors d'accords entre l'Équateur et l'Union Européenne, car il s'agit d'une destination choisie par un grand groupe de citoyens équatoriens qui se trouvent dans une situation désespérée et vulnérable aux extorsions et abus, tant en Équateur que dans les pays d'accueil.

En tant que développement sur des solutions que notre pays a déjà mis en place, dans les circonstances actuelles, l'Équateur, comme le reste des nations de la CAN (communauté andine de nations, composée de la Bolivie, la Colombie, l'Équateur y le Pérou), recherche un accès au marché européen, dont les règles ne soient pas adoptées unilatéralement par la

Union Européenne, mais qui soient également générées de façon bilatérale, assurant la stabilité des flux commerciaux et garantissant aux pays andins des préférences tarifaires en fonction de leurs particularités économiques et sociales. De ce fait, l'Équateur, avec les autres membres de la CAN, doivent assurer des négociations et la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, comme le Mexique et le Chili. D'autre part, L'Équateur exprime le souhait d'être inclus dans la liste des pays n'ayant pas besoin de visa pour des séjours courts dans les 28 pays de l'UE. L'Union Européenne et l'Équateur doivent de plus dorénavant travailler dans d'autres domaines, tels que les droits de l'homme, le changement climatique, et la crise au Venezuela, y compris la possibilité de créer un groupe international pour désamorcer les tensions dans ce pays caraïbéen. D'autre part, l'Équateur souhaiterait obtenir plus d'indépendance vis-à-vis de l'Union Européenne en recevant de leur part des bénéfices pour les citoyens équatoriens en Europe, notamment par l'absence de la nécessité d'un visa pour les séjours de courte durée en Europe, afin d'obtenir des accords plus satisfaisants des deux parts.

En sorte de conclusion, les accords entre l'Équateur et l'Union Européenne aideraient certainement de nombreux secteurs productifs à maintenir leur capacité d'exportation, à générer des revenus et des emplois pour notre État, mais aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens équatoriens aussi bien en Équateur qu'en Europe. Ainsi, l'Équateur souhaiterait des accords caractérisés par un bénéfice égalitaire et bilatéral avec l'Union Européenne.